

## Avertissement

Ce modèle de devis et de conditions générales de vente est mis à disposition gratuitement à titre d'exemple. Il reflète uniquement **ma pratique professionnelle personnelle** et l'organisation que j'utilise dans mon activité de photographe.

Ce document n'a pas été rédigé ni validé par un juriste. Il ne constitue donc pas un modèle contractuel universel et doit impérativement **être adapté à votre propre activité**, à votre statut juridique, ainsi qu'à la nature des prestations que vous proposez et aux spécificités de chaque client.

L'objectif de ce document est avant tout pédagogique : montrer comment un photographe peut structurer ses devis et ses CGV afin d'éviter les zones d'ombre et les tensions avec ses clients.

Si ce document vous est utile, **vous pouvez soutenir** ce travail en prenant quelques secondes pour laisser un commentaire positif sous la vidéo YouTube correspondante. Cela aide la chaîne à continuer à produire des contenus pédagogiques pour les photographes.



139 RUE DES ARTS 59100 ROUBAIX  
PHOTO@PIERRE-MAGNE.COM  
+33 (0)675.419.612

Prénom NOM

### DEVIS N° xxx DU xx/xx/xxxx

#### Descriptif de la prestation

- Prises de vues jour €HT
- Cyclo €HT
- Fond papier €HT
- Archivage €HT
- Déplacement €HT
- Catering €HT

<b>Total HT</b>	<b>€</b>
TVA 20%	€
<b>Total TTC</b>	<b>€</b>

Post production comprise : cadrage, luminosité, saturation, chromie générale.  
Post production e-commerce ou chromie ponctuelle sur demande : 3€20 la photo

Tout dépassement d'horaire, qu'il résulte des prises de vue ou simplement du temps passé à ranger, se préparer ou quitter le studio, entraîne automatiquement une facturation supplémentaire de 80 € HT par tranche de 30 minutes.  
Toute demi-heure entamée est due.

Règlement du solde à l'ordre de *SASU Ideal Studio* exigible **au plus tard dans les 30 jours** suivant le premier jour de prise de vues.

Le non-paiement dans ce délai **suspend immédiatement tout droit d'utilisation** des photographies ou vidéos, toute diffusion ou publication non autorisée constituant un acte de **contrefaçon** (art. L122-4 CPI).  
Des pénalités légales (3x le taux d'intérêt légal + 40 € de frais de recouvrement) sont exigibles de plein droit.

Les escomptes ne sont pas acceptées.

Comme le veut la loi les photos demeurent la propriété du photographe. Un droit d'exploitation, sur support numérique ou papier, est accordé au client pour une période de 10 ans.

**IDEAL STUDIO - PIERRE MAGNE - STUDIOS HYPERION sont des noms d'usage de la SASU IDEAL STUDIO**

N° SIRET : 825 079 536 00017 - RCS 825 079 536 RCS Lille - TVA Intra Communautaire : FR89825079536

## ARCHIVAGE ET CONSERVATION

Le montant d'archivage couvre la conservation des données pour une période de 1 an. Le client à loisir de ne pas accepter cette option. Les images ne seront donc pas archivées après leur envoi. Le client ne pourra pas demander un double en cas de perte de données.

Les produits laissés au studio sont à récupérer par les moyens propres du client. Un transport peut être organisé par le studio : sur devis. Tout produit laissé au studio, par le client ou par les intervenants mandatés par le client, plus de 3 mois sera considéré comme abandonné. Il pourra être détruit ou donné. Le studio n'est pas tenu de relancer le client pour qu'il récupère son produit.

Tous produits acquis par le studio dans l'optique de prises de vues demeure la propriété du studio même si celui-ci figure sur le devis et la facture adressés au client. Si le client souhaite les récupérer une majoration de 20% sera appliquée

## CONFIDENTIALITE

Le présent devis est strictement confidentiel et destiné uniquement au destinataire. Il ne peut être communiqué, reproduit ou utilisé, en tout ou en partie, à des fins de comparaison, de négociation ou de consultation par un tiers sans l'accord écrit préalable d'IDEAL Studio SASU. Toute diffusion non autorisée pourra entraîner des poursuites.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les prestations de services photographiques fournies par Pierre MAGNE (ci-après dénommé le "Photographe") à ses clients (ci-après dénommés le "Client").

### 2. Prestations

Le Photographe s'engage à fournir au Client des images en format JPEG haute définition, excluant la remise des fichiers bruts (RAW). Les photographies seront prises selon les spécifications convenues avant la séance photo entre les deux parties et dans le respect des normes professionnelles en vigueur. La post-production comprise dans la prestation concerne la luminosité, contraste, saturation et chromie générale. Aucune retouche peau/morpho, nettoyage de sol ou montage n'est inclus sauf accord préalable.

Le Client s'engage à procéder, lors des tests lumière effectués en début de séance, à la validation expresse de l'ensemble des paramètres techniques de prise de vue : configuration et direction des sources lumineuses, intensité, rendu esthétique global, densité et couleur du fond, cadrage, ainsi que tout autre élément susceptible d'influer sur l'apparence finale des images. Cette validation vaut acceptation définitive des conditions de réalisation de la séance.

En conséquence, aucune demande de modification rétroactive portant sur lesdits paramètres (incluant, sans s'y limiter, un changement d'ambiance lumineuse, de densité de fond, de contraste, de rendu graphique ou de direction artistique) ne pourra être formulée après la réalisation des prises de vues.

Le Client doit également déterminer avant la première prise de vue le format de livrable souhaité : pleine image (pouvant inclure le hors-champ tel que la présence visible d'accessoires de lumière, réflecteurs, diffuseurs, pieds de flash, etc.) ou recadrage spécifique. Le ratio retenu (2/3, 4/5, 1/1 ou tout autre format) doit être arrêté avant le début de la séance, faute de quoi les fichiers seront livrés dans leur cadrage natif.

Toute modification ultérieure du cadrage initial, ou toute demande de recadrage supplémentaire, sera considérée comme une prestation additionnelle donnant lieu à devis complémentaire.

De manière générale, toute intervention de post-production excédant les traitements standards prévus au devis (luminosité, contraste, saturation, chromie générale) fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Sont notamment visées : densification ou uniformisation de fond, nettoyage ou suppression d'éléments au sol, suppression d'objets parasites, retouche beauté ou morphologique, montage ou toute altération substantielle de l'image.

La présente clause a pour finalité d'éviter tout malentendu quant aux obligations respectives des parties et d'assurer une collaboration harmonieuse, permettant à chacun de travailler dans un cadre clair, équitable et sans pénaliser l'autre.

### 3. Paiement, utilisation des images et sanctions en cas de non-paiement

#### 3.1 Modalités de règlement

Le règlement intégral de la facture doit intervenir **au plus tard dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son émission**, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

#### 3.2 Condition suspensive des droits d'utilisation

Aucun droit d'utilisation, de diffusion, de reproduction ou de modification des photographies et/ou vidéos n'est transféré au Client tant que la facture n'a pas été réglée dans son intégralité.

Le transfert de fichiers, y compris en basse définition ou filigranés, **ne vaut en aucun cas cession de droits** tant que le paiement

complet n'a pas été perçu.

### 3.3 Conséquences du non-paiement

Le règlement des factures est exigible **au plus tard dans les 30 jours suivant le premier jour de prise de vues**, sauf stipulation contraire écrite.

À titre de tolérance, le client peut utiliser les images dès leur livraison, **sous réserve du respect intégral du délai de paiement**. En cas de non-paiement à l'échéance, **tout droit d'exploitation est immédiatement suspendu**, et **toute utilisation, même partielle, est considérée comme un acte de contrefaçon** au sens des articles L.122-4 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Photographe se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes afin d'obtenir :

- le règlement intégral de la facture impayée,
- les **pénalités de retard** prévues par l'article L441-10 du Code de commerce (taux égal à **3 fois le taux d'intérêt légal**, assorti d'une **indemnité forfaitaire de 40 €**),
- ainsi que des **dommages et intérêts**, dont le montant pourra être fixé par le juge à **10 000 € minimum**, en réparation du préjudice subi (notamment usage sans autorisation, perte de valeur, atteinte à la réputation).

Les photographies et vidéos demeurent en toute hypothèse la **propriété intellectuelle exclusive du photographe**.

### 3.4 Procédure de recouvrement

Après deux (2) relances par courriel et une (1) mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, le dossier pourra être immédiatement transmis à un avocat, un huissier de justice ou une société de recouvrement. Dans ce cas, **tous les frais engagés pour le recouvrement (y compris honoraires d'avocat, huissier et société de recouvrement) seront intégralement à la charge du Client débiteur**, en sus du montant principal, des pénalités de retard et de l'indemnité forfaitaire légale.

### 3.5 Pénalités de retard

Tout retard entraîne automatiquement et de plein droit :

- des pénalités fixées à **trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur**, calculées sur le montant TTC impayé,
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 €** par facture (article D441-5 du Code de commerce).

## 4. Obligation de moyen

Le Photographe s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser la prestation demandée par le Client. Cependant, le Photographe ne peut garantir un résultat spécifique et s'engage uniquement à une obligation de moyen.

## 5. Temps de travail et dépassement horaire

La plage horaire de la location est strictement définie dans le devis ou la confirmation de réservation, et comprend le temps de présence de toute personne liée à la séance (photographes, modèles, maquilleurs, accompagnants, etc.).

Toute présence dans le studio en dehors des horaires réservés, que ce soit avant l'heure prévue de début ou après l'heure de fin, entraîne une facturation supplémentaire de 70 € HT par demi-heure entamée (cette facturation s'applique automatiquement, même sans rappel de notre part).

Les horaires s'entendent à l'entrée de la première personne de l'équipe et à la sortie de la dernière.

Les modèles, accompagnants et toute personne présente pour la séance sont considérés comme faisant partie de l'équipe.

## 6. Livraison des photographies

Les photographies seront mises à disposition du Client dans un délai maximal de cinq jours ouvrables à compter de la date de la prestation, via un lien de téléchargement fourni par le service WeTransfer ou Swisstransfer. Le Client disposera d'une semaine à partir de la notification pour télécharger les photographies. En cas de non-téléchargement, le Photographe proposera un deuxième transfert gratuit dans un délai de 2 jours. Le client aura alors à nouveau une semaine pour télécharger les photos. Passé ce délai, des frais de 15 euros HT seront appliqués pour tout transfert ultérieur. La conservation des fichiers après livraison n'est pas garantie passé la livraison hormis si l'option est indiquée dans la facture et validée par le paiement de celle-ci.

### 6 bis. Prestation « Trombinoscope / Portraits collaborateurs »

Dans le cadre d'une prestation de portraits individuels (type trombinoscope) :

- Chaque modèle bénéficie d'une plage de **15 à 25 prises de vues environ** afin de permettre différentes expressions ou variations (avec/sans lunettes, sourire, tenue différente, etc.).
- À l'issue de sa séance, le modèle procède immédiatement à la **sélection de ses trois (3) photos incluses** parmi celles réalisées. Il lui est possible, si nécessaire, de repasser une seconde fois afin de compléter ou ajuster ses choix.

- Toute photo supplémentaire choisie au-delà de ces trois (3) images sera facturée au tarif prévu au devis (30 € HT/unité, sauf accord écrit contraire).
- La sélection définitive est faite **avant le départ du modèle**. Une fois cette validation réalisée, aucune réclamation ultérieure concernant les expressions, les poses ou le nombre d'images ne pourra être acceptée.
- Aucune remise de fichiers bruts ni d'intégralité des prises de vues n'est prévue. Seules les photos sélectionnées et incluses (ou achetées en supplément) feront l'objet d'une livraison après post-traitement standard.

### 7. Force majeure

En cas de force majeure empêchant le Photographe d'accomplir la prestation photographique (défaillance matérielle, vol, accident de voiture, impossibilité de déplacement, maladie, etc.), le montant du devis sera intégralement remboursé au Client si celui-ci a payé par anticipation. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé par le Client.

### 8. Annulation de l'événement

En cas d'annulation de l'événement par le Client moins de 48 heures avant la date prévue, 30 % du montant du devis sera dû. Tout changement de date est considéré comme une annulation si la nouvelle date est à plus de 15 jours de la première.

### 9. Droit à l'image et droit de diffusion

Le Photographe reste titulaire des droits d'auteur sur l'ensemble des images réalisées dans le cadre de la prestation, conformément aux articles L.121-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à obtenir, préalablement à la prestation, l'autorisation expresse des modèles, mannequins, salariés ou toute autre personne apparaissant sur les photographies ou vidéos, pour la diffusion et l'exploitation desdites images.

Ces autorisations doivent également couvrir le droit pour le Photographe d'utiliser une sélection d'images à des fins strictement professionnelles de promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, portfolio, expositions, etc.), à l'exclusion de tout usage commercial direct.

En cas de recours ou de réclamation d'un tiers fondée sur le droit à l'image, la responsabilité du Photographe ne saurait être engagée. Le Client assumera seul toute conséquence et garantira le Photographe contre toute action en justice.

Sauf mention contraire convenue par écrit, le Client autorise par ailleurs le Photographe à diffuser une sélection d'images issues de la séance (ainsi que des éventuelles photos ou vidéos "backstage" prises de manière visible pendant la prestation) à des fins de communication, de promotion ou de valorisation de son activité professionnelle.

Dans le cas où le Client souhaite différer cette publication, il s'engage à en informer le Photographe par écrit et à indiquer une date de diffusion précise. À défaut de date ou en cas de date supérieure à six (6) mois après la séance, le Photographe pourra publier les contenus à compter de six (6) mois suivant la date de réalisation des prises de vue.

### 10. Mise à disposition de certains équipements

Dans le cadre de la location du studio, certains équipements complémentaires tels que, sans s'y limiter, un steamer, un fer à repasser, des trépieds, des modeleurs, des réflecteurs ou tout autre matériel d'appoint, peuvent être mis à disposition du locataire à titre gracieux.

L'utilisation de ces équipements est laissée à l'appréciation du locataire, sans garantie de fonctionnement ni obligation de remplacement en cas de panne, dysfonctionnement ou indisponibilité. En conséquence, le locataire ne pourra prétendre à aucune réduction de prix, indemnisation ou compensation en cas de non-disponibilité de ces équipements, quelle qu'en soit la raison. Le loueur décline toute responsabilité quant aux éventuels désagréments résultant de leur utilisation ou de leur absence de disponibilité.

Toutefois, en cas de détérioration, de casse ou de dysfonctionnement survenant lors de l'utilisation de ces équipements par le locataire ou toute personne sous sa responsabilité (salarié, prestataire indépendant, collaborateur, ou toute autre personne intervenant sur sa demande), les frais de réparation ou de remplacement seront entièrement à la charge du locataire. Ces frais seront imputés sur la facture finale. Il est conseillé au locataire de vérifier le bon fonctionnement des équipements à son arrivée.

### 11. Dispositions légales

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit applicable en France. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents de Lille.

Ces conditions générales de vente sont destinées à fournir un cadre clair et transparent, assurant ainsi une collaboration harmonieuse entre le **Client** et le **Photographe**. L'acceptation du devis implique l'acceptation des CGV.

Lu, compris et approuvé  
(**Date et signature** précédées de la mention « bon pour accord »)